



## Pas de logement pour les petits salaires ?

Par **Aquilegia**, le **09/04/2011** à **20:20**

Bonjour,

Par ce message je sollicite vos connaissances en matière de droit car je dois dire être dans un flou total.

Depuis 3 semaines, mon colocataire et moi avons ouvert un dossier pour louer un appartement dont le loyer est de 397€ hors charges (450€ CC). Cet appartement est en GLI et le/la propriétaire a souscrit une assurance.

Mon colocataire bénéficie du RSA (410€/mois), et je suis titulaire d'un CDI à temps partiel dont le salaire oscille entre 650€ et 670€/mois (et qui est complété par un CDD [s]tous les ans[/s] de 3 mois l'été me faisant atteindre 35h et un salaire net de 1200€/mois). De plus, je peux bénéficier d'une APL de 80€ sur ce logement. Au total nous atteignons donc 1140€ de revenus par mois. De plus, nous avons un cautionnaire qui touche 3000€/mois qui nous soutient.

Là où ça se corse, c'est que l'agence immobilière nous a dit qu'il fallait un revenu 3 fois supérieur au loyer charges comprises, soit 1350€/mois, pour pouvoir le louer, ou 2 fois le loyer (donc 900€) AVEC une caution solidaire qui rentre dans le critère des "3 fois le loyer CC en salaire". Nous rentrons donc dans les "cases" et malgré cela, l'agence immobilière nous tient le bec dans l'eau depuis plusieurs jours, alors qu'au 20 maximum nous sommes dehors et qu'il n'y a aucune raison qu'on nous refuse le bail...

Nous pourrions aller auprès d'autres agences, nous l'avons fait d'ailleurs, mais c'est tout aussi difficile de trouver quelque chose là où je travaille (je n'ai pas le permis, et pas de transports en commun). Les agences semblent ne pas apprécier les petits revenus, or j'ai un travail et si je n'ai pas où me loger d'ici quelques jours, je pourrais le perdre...

N'y a-t-il pas de quelconques recours, ou des lois pour nous aider à accéder à un logement alors que j'ai un contrat et un travail à l'année, chose dont je suis plutôt fière quand on sait le chômage qui persiste dans notre pays ?

Par avance merci de vos conseils, mon colocataire et moi sommes en stress depuis plusieurs jours, nous demandant si nous allons pouvoir signer un quelconque bail avant la date fatidique...

Par **edith1034**, le **10/04/2011** à **08:25**

bonjour

si la loi sur le droit au logement dite dalo

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>